

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**Troisième réunion du Sous-groupe APIRG de l'exploitation des aéroports et de l'espace Aérien (AAO/SG3), Réunion virtuelle, 3 au 5 août 2020****Point 7 de l'ordre du jour : Termes de référence (TdR), Composition et futur programme de travail de l'AAO/SG****TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR), COMPOSITION ET FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'AAO/SG**

*(Note présentée par le Secrétariat)*

<b>RÉSUMÉ</b>
<p>Cette note de travail présente les Termes de référence, la composition et le programme de travail du Sous-groupe AAO, tels qu'approuvés par l'APIRG et propose un examen et une mise à jour selon les besoins pour tenir compte des nouveaux développements dans les domaines de l'AOP, de l'ATM et du SAR.</p> <p>Les suites à donner par la réunion au <b>paragraphe 3</b>.</p>
<b>REFERENCE(S) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– Rapports d'APIRG/21 et d'APIRG/22</li><li>– Manuel de procédures de l'APIRG</li></ul>
Ce document de travail est lié l'Objectif stratégique : <b>B</b>

**1. INTRODUCTION**

1.1 La réunion extraordinaire de l'APIRG, tenue à Lusaka, Zambie, les 10 et 11 juillet 2014, a approuvé la structure organisationnelle d'APIRG, comprenant la création du Sous-groupe APIRG de l'exploitation des aéroports et de l'espace Aérien (AAO/SG) et du Sous-groupe Gestion de l'information et de l'infrastructure (IIM/SG).

1.2 La réunion se souviendra qu'à sa Vingt-et-unième Réunion tenue à Nairobi, Kenya, du 9 au 11 octobre 2017, l'APIRG par la Conclusion 21/06, a approuvé l'adhésion à ses organes auxiliaires et demandé aux États et aux organisations identifiés de fournir l'expertise de base aux Sous-groupes et aux Équipes de projets et, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, de nommer en priorité et conformément au Manuel de procédures d'APIRG des responsables qualifiés appropriés, pour les Sous-groupes et les Équipes projets d'APIRS selon le cas.

**2. DISCUSSION**

2.1 Le Groupe se souviendra que la Réunion APIRG/22 a revu et actualisé son programme de travail. Conformément à la pratique habituelle des organes auxiliaires de l'APIRG, la réunion pourrait souhaiter revoir et actualiser les termes de référence (TdR) du Sous-groupe AAO et des Équipes de projets comme indiqué à l'**Appendice A** de ce document de travail. La réunion est également invitée à revoir et actualiser le programme de travail du Sous-groupe AAO à l'**Appendice B**, en prenant en considération la discussion en vertu des points de l'ordre du jour.

2.2 L'APIRG/22 a également noté les défis rencontrés dans l'opérationnalisation de la structure et des méthodologies de travail de l'APIRG, notamment la faible participation des États et des organisations aux activités du Sous-groupe. Peu d'États et d'organisations identifiés pour fournir l'expertise de base en vertu de la Conclusion 21/06 d'APIRG (**Appendice C**), ne l'ont effectivement pas fait à ce jour alors que d'autres nouveaux États manifestent au même moment leur intérêt à contribuer aux activités du Sous-groupe.

### 3. SUITES A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note des informations contenues dans la présente note de travail ;
- b) revoir et, si nécessaire, actualiser les termes de référence du Sous-groupe à l'**Appendice A** de ce document de travail ; et
- c) revoir et actualiser le programme de travail du Sous-groupe AAO, en prenant en considération les activités d'AAO SG approuvées par APIRG/22 à l'**Appendice B**.
- d) envisager le remplacement des États et Organisations qui n'ont pas fourni d'experts et ne contribuent pas aux activités du Sous-groupe.

-----